

Mise au point du ministère de l'Éducation sur l'éducation sexuelle

André Rousseau

Volume 7, numéro 2, printemps 1981

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/900337ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/900337ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue des sciences de l'éducation

ISSN

0318-479X (imprimé)

1705-0065 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Rousseau, A. (1981). Mise au point du ministère de l'Éducation sur l'éducation sexuelle. *Revue des sciences de l'éducation*, 7(2), 345–348.
<https://doi.org/10.7202/900337ar>

Documents

Mise au point du ministère de l'Éducation sur l'éducation sexuelle

Dans le cadre du débat entourant le projet de programme d'éducation sexuelle, la présente communication veut apporter quelques éléments d'information et de réflexion sur les actions prévues pour les prochains mois.

I — Le cadre du projet

Le projet de programme d'éducation sexuelle fait partie du programme de Formation personnelle et sociale dont il constitue l'un des volets avec la santé, l'éducation à la consommation, la vie en société et les relations inter - personnelles.

La première version de ce projet sur l'éducation sexuelle a été soumise en décembre dernier, comme document de travail et sur une base confidentielle, à un certain nombre de personnes et de milieux afin d'obtenir des commentaires critiques sur ses orientations et ses contenus. Cette démarche se situait, comme il est d'usage courant, dans le cours même de l'élaboration du programme. Son intention était de vérifier la qualité du projet sur une base limitée avant de procéder à un projet de version plus définitive. C'est pourquoi cinq milieux géographiques seulement avaient été choisis à cette fin.

Le débat assez confus qui s'ensuit justifie certaines mises au point.

II — Les raisons d'agir

Pourquoi l'école doit-elle agir en matière d'éducation sexuelle ? Nous y voyons quatre raisons majeures :

1. La sexualité, prise au sens large de la condition de l'homme et de la femme, est une dimension importante du développement de la personne et de la préparation du projet de vie de chacun, tant sur les plans affectif et psychologique que familial et social.

À cet égard, comme l'a déjà fort pertinemment souligné le Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation : « ... l'éducation sexuelle répond à un besoin et à un droit du jeune ».¹

À moins de conclure que ce droit est complètement et correctement assuré, la mission éducative de l'école doit intégrer cette dimension du développement humain. L'école devient alors le lieu d'une réflexion structurée et suivie des jeunes sur leur vécu et sur leur réalité d'homme ou de femme. En cela, le Ministère croit qu'un refus d'agir signifierait dans trop de cas laisser les jeunes ballottés par ce que l'« école parallèle » du contexte ambiant, à l'école et en dehors de l'école, offre de pire et de malsain sur l'esprit et le cœur.

2. Les jeunes, notamment les adolescents, éprouvent à l'égard de la sexualité des besoins de savoir, de comprendre, de situer et de critiquer les réalités dans des perspectives claires, notamment :

- besoins d'information sur le phénomène de la sexualité, sur les transformations physiologiques et affectives, sur certaines situations liées à la sexualité ;
- besoins de réflexion structurée sur la place de la sexualité dans leur vie ;
- besoins de critères de choix et de valeurs de référence dans leurs décisions personnelles ;
- besoins d'assistance dans la solution de problèmes vécus tels que le projet de vie à construire en matière de sexualité, l'impact sur eux des contraintes aliénantes des médias et des pratiques courantes, les grossesses précoces, etc.

3. Il est nécessaire de faciliter une meilleure compréhension des rôles sexuels que ce soit sur le plan du couple, de la famille, ou sur le plan social en général dans l'exercice des rôles professionnels sans discrimination liée au sexe.

À cet égard, le Ministère est convaincu que l'école publique, au Québec comme ailleurs, peut contribuer sainement et positivement à la prévention et à la solution de multiples problèmes personnels et sociaux actuels dont la racine remonte à une information insuffisante ou à une compréhension limitée de la place de la sexualité dans le vécu humain.

Les problèmes graves vécus dans les rapports interpersonnels, le couple ou la famille illustrent malheureusement cette situation que des mesures sociales d'assistance tardives ne réussissent pas à corriger.

4. Il importe que l'école assure son rôle original en collaboration avec les familles.

En cela, l'école doit être perçue par la famille de la même façon que l'enseignement religieux ou la formation morale. Le rôle du Ministère est de l'aider à assumer cette responsabilité.

III — Les objectifs du programme d'éducation sexuelle

Il est difficile de résumer en quelques phrases les objectifs d'un programme tout de même assez développé. Essentiellement toutefois, les intentions majeures poursuivies sont les suivantes :

1. Contribuer au bon développement de la personne et à un sain équilibre affectif.
2. Fournir des connaissances et faciliter une bonne compréhension des aspects fondamentaux de la sexualité et de sa place dans la vie (aspects physiologiques, psychologiques, affectifs, moraux, culturels), notamment les transformations physiologiques et psychologiques, l'éducation à l'amour, l'amitié, la loyauté, le respect de la personne humaine.
3. Faciliter des choix et des attitudes éclairés, autonomes et responsables dans la conduite de sa vie. D'où l'ouverture et l'incitation du programme à une réflexion sur les

valeurs morales et culturelles ainsi que sur les implications des gestes posés en rapport avec la sexualité.

4. Favoriser chez les jeunes la préparation d'un projet de vie réfléchi et qualitatif comme êtres sexués tant sur le plan individuel que sur le plan du couple ou de la famille et dans l'exercice des rôles sociaux en général (absence de discrimination sexuelle).

La conception de l'éducation sexuelle dépasse ici de beaucoup la génitalité ou la reproduction sexuelle. Cet aspect biologique n'en constitue qu'une dimension à l'intérieur d'un concept qui recouvre tout ce qui se relie au fait d'être un homme ou une femme sur le plan personnel et sur le plan social.

IV — Les attentes du milieu

La très large majorité des organismes scolaires attendent une action ministérielle dans le cadre de certaines conditions de base. Sous cet aspect, une enquête menée auprès de toutes les commissions scolaires, au printemps 1980, et à laquelle 70 % d'entre elles ont répondu, indique que la presque totalité est en faveur d'un programme ministériel qui laisserait toutefois place à des adaptations locales et serait respectueux des valeurs morales et religieuses véhiculées dans chaque milieu.

D'ailleurs, l'enquête a révélé qu'un grand nombre de commissions scolaires dispensent déjà un programme local d'information ou d'éducation sexuelle et souhaitent voir l'éducation sexuelle intégrée à un programme plus vaste de formation personnelle et sociale.

Les quelque 48 programmes locaux ainsi recueillis lors de l'enquête ont fourni la plupart des éléments du projet de programme ministériel.

Le Ministère entend maintenant répondre à ce besoin d'un programme de base pour les commissions scolaires.

V — Quelques rectifications ou précisions

1. Le présent projet de programme d'éducation sexuelle critiqué sur la place publique n'a pas été et n'est pas mis à l'essai présentement dans aucune classe ni aucune école du Québec. Il n'est qu'un texte récent en voie de consultation auprès de certains lecteurs critiques.

2. Ce programme ne vise en aucune manière à transformer les classes en laboratoires d'activités sexuelles ou en des lieux d'incitation à l'immoralité. À cet égard, les accusations à l'effet que le Ministère voudrait imposer, par règlement, la nudité aux jeunes ainsi que des jeux et des exercices sexuels sont totalement dépourvues de fondement et essentiellement malhonnêtes.

3. Ce programme, illustré d'aucune photo, n'a aucun rapport avec un certain manuel « monstrueusement illustré de dessins pornographiques » qui circulerait en certains milieux.

4. Dans la même ligne d'idée, le Ministère tient à souligner que ce projet d'éducation sexuelle se voudra respectueux des valeurs chrétiennes fondamentales et ouvert sur une réflexion sur les aspects moraux reliés à l'exercice de la sexualité.

VI — Quelques perspectives d'avenir

La rédaction du programme Formation personnelle et sociale, incluant l'éducation sexuelle, devrait s'achever vers la fin du printemps 1981.

Le Ministère compte sur la consultation en cours en vue d'améliorer les projets actuels. Comme pour les autres programmes, ce dossier sera soumis pour approbation aux comités confessionnels du Conseil supérieur de l'éducation.

Le programme serait disponible au cours de l'année scolaire 1981 - 1982. La mise en œuvre du programme devra donc rejoindre les parents, leur expliciter les dimensions éducatives du projet notamment par les conseils d'école, les conseils d'orientation, etc. et cette implication des parents devra être d'autant plus grande que le programme devra être adapté localement et tenir compte de l'évolution du milieu. Entre - temps, la commission scolaire doit être critique quant aux interventions actuelles, en cette matière, dans ses écoles.

En résumé, le ministère de l'Éducation, comme les commissions, croit nécessaire d'agir dans le meilleur intérêt des jeunes en les aidant à réfléchir et à acquérir une plus grande maturité sur cette question de la sexualité. Ce que nous recherchons, en définitive, c'est de permettre à l'école publique d'assurer correctement ce rôle complémentaire à celui de la famille et des autres institutions, rôle qu'impose le milieu de vie de l'étudiant.

André Rousseau
Sous - ministre adjoint
au primaire et au secondaire

* * *

1. Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation, l'Éducation sexuelle dans les milieux scolaires catholiques du Québec, 1976, p. 15.